

26 MARS 2013

MOTION

Présentée par le groupe Front de gauche, communiste et unitaire du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

Séance plénière du 12 avril 2013

Le 5 mars dernier, des milliers de citoyens sont descendus dans la rue lors de différents points de rassemblement dans notre région du Nord - Pas de Calais pour protester contre l'accord national interprofessionnel préparé par le MEDEF et applaudi par tous les milieux patronaux comme de la Finance.

Qualifié d'« historique », il l'est en ce qu'il contient de régression sociale et de démantèlement du code du travail, dans la poursuite des exigences satisfaites en faveur du MEDEF.

L'accord parle de « sécurisation de l'emploi » mais il ne vise qu'à imposer aux salariés des reculs sous couvert de maintien de l'emploi. La politique du chantage déjà développé par des « patrons-voyous » acquerrait ainsi force de loi !

En conséquence, le licenciement serait plus facile sous prétexte de compétitivité, la mobilité serait imposée à tous les salariés et tout refus pourrait entraîner le licenciement pour faute personnelle. La baisse du salaire ou l'augmentation du temps de travail, sur la base d'un simple accord d'entreprise, pourrait s'imposer aux salariés sans garantie réelle pour l'emploi. Les recours en justice seraient limités, de même que celui auprès des prud'hommes.

Cette « flexi-sécurité » est une tromperie qui n'a d'autre objectif que de faire accepter aux salariés un recul de leurs conditions de travail et de vie sacrifiées au nom de la rentabilité financière, des dividendes.

La démocratie sociale n'est pas la domination d'une minorité sur la majorité.

Il y a bien, clairement, un seul gagnant dans cet accord : le patronat qui voit grandement faciliter ses manœuvres pour dynamiser notre droit social, et un perdant, le monde du travail privé de garanties collectives fondamentales. Celui-ci voit considérablement réduits ses moyens de contester, résister aux décisions d'un patronat se considérant toujours comme de droit divin.

Alors que l'enjeu est la relance de l'activité économique par l'investissement et la consommation, la transposition de l'ANI en loi va sanctuariser la rigueur et l'austérité. Pourtant la situation économique et sociale exige tout l'inverse quand le record du taux de chômage datant de 1997 est approché avec 3,2 millions de chômeurs, quand les fermetures d'usine et les plans sociaux se multiplient, quand la précarité se généralise.

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais réunit en séance plénière :

- Demande au gouvernement de suspendre la transposition de l'accord national interprofessionnel en droit
- Demande la réouverture de négociations en faveur d'un véritable plan de sécurisation de l'emploi et de la formation des salariés et sa ratification dans le respect des principes majoritaires, c'est-à-dire signée par les organisations syndicales représentant la majorité des salariés aux dernières élections professionnelles

